

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 16 juin 2021, le Règlement no 289-21 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Bellechasse.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 21^{ème} jour du mois de juin deux mille vingt-et-un.

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux
deux endroits désignés par le conseil le 22-06- 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 jour de juin deux
mille vingt-et-un.

Signé: *Dussette*
Titre: D-6